

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 19 avril 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la
Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 19 avril 2023, à
19 h 30, à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Fernand Major Daniel Favreau Daniel Céleste Michel Cliche Denis Blais Alain Grégoire	Préfet Authier-Nord Chazel Clermont Clerval Duparquet Dupuy
	M ^{me}	Fanny Dupras-Rossier	La Reine
	M.	Pierre Bourget	La Sarre
	M ^{me}	Lina Lafrenière	Macamic
	M.	Ghislain Desbiens	Normétal
	M ^{me}	Véronique Aubin	Palmarolle
	MM.	Pierre Godbout Sylvain Vachon Mathieu Guillemette David Goulet Rémi Morin Michaël Otis Alain Guillemette	Poularies Rapide-Danseur Roquemaure Ste-Germaine-Boulé Ste-Hélène Taschereau Val Saint-Gilles
	M ^{me}	Linda C. Bédard	Secteur Languedoc
	M.	Bernard Deschênes	Secteur St-Eugène de Chazel
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Dir. générale adj.	M ^{me}	Micheline Trudel	
Secrétaire d'assemblée :	M ^{me}	Vanessa Pronovost	
Absents :	MM.	Yvon Gagné Serge Marquis	Authier Gallichan
	M ^{me}	Diane Provost	St-Lambert

Monsieur Jaclin Bégin préside la séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 15 mars 2023;
4. Ratification du procès-verbal du 8 mars 2023;

5. Affaires en découlant;
6. Rapports et comptes rendus;
7. Informations;
8. Administration générale;
9. Développement;
10. Matières résiduelles;
11. Aménagement;
12. Sécurité incendie;
13. Gestion des territoires non organisés;
14. Résolutions diverses;
15. Avis de motion, projet et adoption de règlements;
16. Parole au public;
17. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-66 Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Sylvain Vachon et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

23-67 Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2023.

Ratification du procès-verbal du comité administratif

23-68 Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 8 mars 2023.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

- 16 mars 2023 Conseil d'administration et Assemblée générale annuelle de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue.
- 21 mars 2023 Lettre et communiqué en réponse aux commentaires de madame Edith Cochrane au cours d'une émission radiophonique.
- 21 mars 2023 Présentation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aux élus du territoire concernant l'énergie renouvelable.
Échanges et discussions au sujet des projets éoliens.
- 30 mars 2023 Deuxième rencontre du comité consultatif régional de l'Abitibi-Témiscamingue pour les besoins en service de garde. Le portrait en Abitibi-Ouest s'est grandement amélioré.
- 12 avril 2023 Le préfet rencontre la ministre des Transports et de la mobilité durable, madame Geneviève Guilbault et le ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, monsieur Mathieu Lacombe, lors d'une conférence de presse tenue à Val d'Or. Il a été discuté, entre autres, du transport collectif et du problème concernant l'intersection de Val St-Gilles.
- 13 avril 2023 Table ronde avec la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, madame Chantal Rouleau, les organismes locaux et les élus mandataires de l'Alliance pour la solidarité de la région.
- 14 avril 2023 Lancement de la Stratégie de marketing territoriale, qui s'accompagne d'une nouvelle image de marque : Riche de nature. Les axes stratégiques et les plans d'actions dévoilés en présence d'une soixantaine de personnes au club de golf Beattie sont le fruit de plus de deux ans de travail.
- 17 avril 2023 Rencontre avec les représentants de Vidéotron pour un projet de construction et de mise à niveau d'infrastructure de transport visant en partie notre territoire.
- 18 avril 2023 Webinaire sur la modernisation de la collecte sélective avec Éco Entreprise Québec.

INFORMATIONS

Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Révision de l'aide financière accordée dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2023. L'aide financière maximale révisée de 251 671 \$ remplace le montant de 207 206 \$ qui a été accordé le 29 mars 2021.

Capsules vidéo du Service forêt

Les deux premières capsules vidéo présentant le Service forêt de la MRC, son rôle et ses mandats, sont présentées aux élus.

Internet haute vitesse

De nouvelles adresses sont prêtes à recevoir un service de Vidéotron. Elles sont situées dans les secteurs d'Authier, Macamic et Poularies.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi

Un courriel de l'Agence sera transmis aux municipalités. Il y aura bientôt un épandage aérien d'insecticide contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Comité consultatif multiressource – Nomination zone Sud

23-69

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu de nommer monsieur Sylvain Vachon à titre de représentant de la zone Sud au sein du comité consultatif multiressource.

Aires de travail extérieures

Présentation des aires de travail extérieures est faite aux élus. Trois à quatre îlots seront disposés à chacun des endroits déterminés, soit à l'école Dagenais de Palmarolle, l'école Le Séjour de Macamic, l'école Boréale de Normétal et entre le bâtiment administratif de la MRC d'Abitibi-Ouest et les locaux d'Accès Entreprise Québec.

DÉVELOPPEMENT

Comité de suivi de la Politique familiale et des aînés en forme 2023-2028 de la MRC d'Abitibi-Ouest – Nominations

23-70

Proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes au sein du comité de suivi de la Politique familiale et des aînés en forme 2023-2028 de la MRC d'Abitibi-Ouest :

M. Michael Otis,	Élu responsable de la question de la famille et des aînés
M ^{me} Julie Mainville,	Chargée de projet
M ^{me} Nathalie Marcotte,	Organisatrice communautaire CISSSAT
M ^{me} Caroline Gauthier,	Kinésiologue, CISSSAT
M ^{me} Joanie Poliquin,	Personne-contact, Regroupement des organismes communautaires AO
M ^{me} Cynthia Lefebvre,	Coordonnatrice, Maison des familles d'Abitibi-Ouest
M ^{me} Line Ouimette,	Centre d'Action bénévole l'Amicale

Comité consultatif jeunesse – Nominations

23-71

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Pierre Bourget et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes au comité consultatif jeunesse dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie jeunesse de la MRC d'Abitibi-Ouest :

16-25 ans

Audrey-Ann Jean, Dupuy

26-35 ans

Doriane Aurelle Etemgoua, La Sarre

Kathy Roy-Racicot, Taschereau

Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire – Comité directeur : Nomination

23-72

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Mathieu Guillemette et unanimement résolu de nommer monsieur Normand Lagrange au sein du comité directeur de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire.

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – Avenant à l'entente

23-73

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'entériner la signature de monsieur Jaclin Bégin, préfet, en date du 23 mars 2023, à l'avenant à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest (CJEO) – Protocole d'entente Plan d'action Immigration 2023-2025

ATTENDU QU'

une Entente dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC), pour la mise en œuvre du Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles de la MRC d'Abitibi-Ouest a été signée entre le ministère de l'Immigration de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE

le projet vise l'engagement et la concertation des municipalités et autres acteurs principaux notamment les organismes, les employeurs et ce, afin d'édifier des communautés plus inclusives, contribuant ainsi à l'établissement durable des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles sur le territoire;

ATTENDU QUE

la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite confier par entente la réalisation de diverses actions prévues au « *Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles de la MRC d'Abitibi-Ouest* », au Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest, et ce pour la période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2025 ;

ATTENDU QU'

un plan de travail triennal a été préparé afin d'identifier la collaboration du Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest ainsi que le montant alloué pour la réalisation des actions ;

23-74

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par monsieur Sylvain Vachon et unanimement résolu :

- **DE CONCLURE** une entente avec le Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest pour la mise en œuvre de diverses actions au « *Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles de la MRC d'Abitibi-Ouest* »;

- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, ladite entente.

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) – Décisions

23-75

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité développement – volet projets structurants, concernant les projets PS-040 à PS-050.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Centre local de développement (CLD) de Rouyn-Noranda – Entente concernant les services de recrutement : Renouvellement

ATTENDU QUE le Centre local de développement (CLD) Rouyn-Noranda offre des services spécialisés se rapportant à l'attractivité ou au recrutement de la main-d'œuvre immigrante;

ATTENDU QUE ces services de recrutement sont dispensés aux autres MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, sur facturation;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest désire permettre aux entreprises de son territoire de bénéficier des services d'accompagnement en matière d'attraction et de recrutement, via le CLD Rouyn-Noranda, et qu'une banque d'heures est réservée à ces fins;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite être représentée lors de la mission Objectifs Québec, et s'engage à assumer le quart des frais d'adhésion annuelle pour l'édition 2023 s'élevant à 2 500 \$;

23-76

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu :

- **DE RENOUVELER** le protocole d'entente avec le Centre Local de développement Rouyn-Noranda concernant les services de recrutement;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange à signer ladite entente;
- **D'UTILISER** l'enveloppe Accès Entreprise Québec à cet effet.

Services Québec – Soutien au travail autonome (STA) : Entente de soutien financier 2023-2024

23-77

Proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, l'entente de subvention avec Services Québec;

- **D'AUTORISER** monsieur Éric Fournier, agissant à titre de coordonnateur de la mesure « Soutien au travail autonome », à signer tous les documents en lien avec cette entente incluant notamment les demandes de versement.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 modifié

Suivant une correspondance de RECYC-QUÉBEC reçue le 20 février dernier, des modifications sont apportées au projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 modifié a été transmis préalablement aux conseillers de comté. Une fiche descriptive décrivant les principales modifications accompagnait le projet de PGMR.

Le comité environnement recommande l'adoption du projet de PGMR 2023-2030 modifié.

Adoption

23-78

Proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur Michel Cliche et unanimement résolu d'adopter le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 modifié de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Mandat à la MRC d'Abitibi-Ouest pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage – volet II (PTMOBC-volet II) : Acquisition de bacs – matières organiques

Rappel est fait que les municipalités ont jusqu'au 5 mai pour transmettre leur résolution mandatant la MRC d'Abitibi-Ouest pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage – volet II (PTMOBC-volet II) pour l'acquisition de bacs en commun. À ce jour, 9 résolutions ont été reçues.

Collecte municipale et transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

Projet

Les Villes de La Sarre et de Macamic proposent aux municipalités d'Abitibi-Ouest de réaliser une étude pour la collecte et le transport des matières résiduelles sur le territoire.

Le projet est admissible au Fonds régions ruralité - volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité. Selon l'information recueillie, 70% des coûts seraient assumés par le programme.

L'organisme responsable du projet contribue pour 10% des coûts admissibles. Une demande est adressée afin que le résiduel soit assumé par le Fonds régions ruralité – volet 2 de la MRC d'Abitibi-Ouest, soit une somme pouvant atteindre 12 000 \$.

Diagnostic sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest – Aide financière

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC désirent retenir les services d'une firme afin d'étudier les différents scénarios possibles du projet de regroupement de la collecte municipale et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE l'estimé des coûts se chiffre à un montant de 45 600 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE ce projet est admissible au volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, représentant environ 70 % du financement;

ATTENDU QUE les frais administratifs de la gestion de ce projet (10%) seront assumés par l'organisme responsable du projet;

23-79

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Sylvain Vachon et unanimement résolu :

- **DE CONTRIBUER** financièrement, pour une somme maximale de 12 000 \$, à l'étude du projet « *Diagnostic sur le regroupement de la collecte et du transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest* »;
- **D'UTILISER** l'Enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet.

AMÉNAGEMENT

Règlement n° 03-2023 modifiant le règlement de zonage de la Ville de La Sarre – Certificat de conformité

23-80

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité puisque le règlement numéro 03-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 11-81 de la ville de La Sarre respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et développement révisé et les normes du document complémentaire.

Règlement n° 2023-01 régissant la démolition d'immeubles de la municipalité d'Authier-Nord – Certificat de conformité

23-81

Proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité puisque le règlement numéro 2023-01 régissant la démolition d'immeubles de la municipalité d'Authier-Nord respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et développement révisé et les normes du document complémentaire.

Règlement n° 243 régissant la démolition d'immeubles de la municipalité de Clermont – Certificat de conformité

23-82

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité puisque le règlement numéro 243 régissant la démolition d'immeubles de la municipalité de Clermont respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et développement révisé et les normes du document complémentaire.

Règlement n° 341 régissant la démolition d'immeubles de la municipalité de Palmarolle – Certificat de conformité

23-83

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Sylvain Vachon et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité puisque le règlement numéro 341 régissant la démolition d'immeubles de la municipalité de Palmarolle respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et développement révisé et les normes du document complémentaire.

SÉCURITÉ INCENDIE

Modification du taux d'imposition pour les pompiers volontaires et à temps partiel – Appui

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses démarches ont été entreprises concernant les enjeux de relève chez les pompiers;

CONSIDÉRANT QU' une rencontre a eu lieu entre l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) et le ministre de la Sécurité publique, monsieur François Bonnardel, afin de l'informer des préoccupations à cet égard et ce dernier s'est montré à l'écoute et sensible aux différents points mis de l'avant lors de cette rencontre;

CONSIDÉRANT QUE par ailleurs, l'AGSICQ a été invitée à prendre part aux consultations pré budgétaires et que l'AGSICQ a soumis ses recommandations au ministre des Finances, monsieur Eric Girard, afin d'éliminer les irritants fiscaux liés au métier de pompiers volontaires et de pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest est en accord avec les recommandations de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec;

23-84

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Véronique Aubin, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** au ministre des Finances :
 - une augmentation du crédit d'impôt à 1 500,00 \$;
 - l'établissement d'une exonération d'impôt des premiers 10 000\$ gagnés par des pompiers volontaires et à temps partiel;
 - que les heures travaillées comme pompier ne viennent pas impacter le revenu familial de ces hommes et de ces femmes qui risquent leur vie pour aider leur communauté;
- **DE TRANSMETTRE** cette résolution au ministre des Finances, monsieur Eric Girard, au ministre de la Sécurité publique, monsieur François Bonnardel, au ministre responsable de l'Abitibi-Témiscamingue, monsieur Mathieu Lacombe et à notre députée, madame Suzanne Blais.

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI)

Monsieur Bégin souhaite la bienvenue à monsieur Normand Grenier, directeur à l'aménagement du territoire.

Projet de schéma de couverture de risque révisé

Monsieur Grenier présente le projet de schéma de couverture de risques révisé.

Ce projet est le résultat de trois années de travaux et de consultations, auxquels ont participé le comité ad hoc de la MRC d'Abitibi-Ouest, les directeurs des services de sécurité incendie, les 21 municipalités du territoire, le ministère de la Sécurité publique ainsi que le personnel de la MRC.

Les points suivants sont présentés :

- Responsabilités partagées
- Exonération de responsabilité
- Échéancier de révision
- Prévention : programmes, réglementation et ententes à intervenir
- Intervention : découpage du territoire, ressources minimales, force de frappe et temps de réponse.

Monsieur Pierre Bourget informe les conseillers de comté qu'une étude portant sur différents scénarios de gestion est présentement en cours sur le territoire pour six services incendie, et que le résultat de l'étude pourrait venir modifier le projet de schéma de couverture de risques révisé. Il questionne à savoir si le processus de révision peut être suspendu temporairement afin de recevoir la conclusion de l'étude.

Monsieur Grenier informe monsieur Bourget que le processus de révision doit suivre son cours, considérant les délais d'adoption, et que s'il y a lieu, des modifications pourront être apportées au projet de schéma de couverture de risques révisé.

Échanges et discussions suivent.

Projet d'entente en sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

Un projet d'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en sécurité incendie est présenté. Ce projet d'entente remplacera l'entente actuelle relative l'entraide ponctuelle des services incendie de l'Abitibi-Ouest actuelle, et elle a objectif de permettre à toute municipalité locale de la MRC d'Abitibi-Ouest de bénéficier d'une fourniture de services en sécurité incendie et d'établir les obligations et les modalités de cette entente lors :

1. d'un appel initial, afin de constituer et de maintenir une force de frappe (quantité d'eau, nombre de pompiers et véhicules U.L.C.) pour les interventions relatives au combat des incendies de bâtiments (alarme incendie, incendie de cheminée, incendie de véhicule avec bâtiment en danger, tout type d'incendie pouvant atteindre un bâtiment);
2. d'une demande d'entraide ponctuelle pour porter assistance à l'autre service de sécurité incendie relativement aux interventions ou aux incidents.

Échanges et discussions suivent.

Madame Fanny Dupras-Rossier et messieurs Daniel Favreau, Pierre Godbout et Ghislain Desbiens quittent la séance. Il est 22 h 30.

Séances d'information

Monsieur Grenier informe les conseillers que des séances d'information seront tenues dans les secteurs du territoire au cours du mois de mai afin de présenter le projet de schéma de couverture de risques révisé et le projet d'entente en sécurité incendie aux directions générales, directeurs de services incendies et élus municipaux.

Consultation publique et avis du ministre de la Sécurité publique

ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, le projet de schéma doit être soumis à la consultation de la population du territoire au cours d'une assemblée publique;

ATTENDU QUE, le ministre de la Sécurité publique est chargé, plus particulièrement, de déterminer, à l'intention des autorités régionales et locales, des orientations portant sur la prévention, la formation des effectifs, la préparation des interventions et les secours;

23-85

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Véronique Aubin, appuyé par monsieur Michel Cliche et unanimement résolu :

- **DE PROCÉDER** à la consultation publique du projet de schéma de couverture de risques révisé en septembre 2023;
- **DE DEMANDER** un avis préliminaire au ministère de la Sécurité publique sur le projet de Schéma de couverture de risque révisé en sécurité incendie, pour s'assurer de sa conformité aux orientations qu'il a déterminées en vertu de l'article 137 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Monsieur le préfet remercie monsieur Grenier.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Rapport financier 2022 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon – Adoption

23-86

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'adopter, pour et au nom du territoire non organisé Rivière-Ojima, secteur de Languedoc, le Rapport financier 2022 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Mandat à la MRC d'Abitibi-Ouest pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage – volet II (PTMOBC-volet II) : Acquisition de bacs – matières organiques

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest agit à titre de municipalité locale sur les territoires non organisés de son territoire ;

CONSIDÉRANT le projet de TNO Rivière-Ojima de procéder à l'acquisition de bacs de 240 litres pour la collecte résidentielle des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC envisage de procéder à un appel d'offres commun pour cette acquisition, de façon à obtenir le meilleur prix possible ;

CONSIDÉRANT les discussions avec, notamment, les municipalités locales du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest aux fins de convenir d'une entente afin que la MRC soit mandatée pour procéder à un appel d'offres commun ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, il est opportun de produire et déposer, pour et au bénéfice du TNO Rivière-Ojima, une demande d'aide financière dans le cadre du PTMOBC-Volet II ;

23-87

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu :

- **DE DEPOSER**, pour et au nom du TNO Rivière-Ojima, une demande d'aide financière dans le cadre du Volet II du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC – Volet II) ;
- **DE CONFIRMER** le nombre de bacs résidentiels requis et inscrits dans le tableau en annexe, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution ;
- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest soit autorisée, pour les fins du dépôt de cette demande et de son traitement, à fournir au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) toute information pertinente relative au TNO Rivière-Ojima ;
- **QUE** la présente résolution soit effective à compter du moment où la MRC d'Abitibi-Ouest aura accepté le mandat par résolution de son conseil.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie – Entente de collaboration en sécurité civile 2023-2028

ATTENDU QUE le MEIE est responsable de la mission Activités économiques inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce mandat, le MEIE désire renouveler son entente de collaboration, d'une durée de cinq ans, avec la MRC d'Abitibi-Ouest, prenant effet le 1^{er} avril 2023, afin de :

- collaborer aux actions visant à sensibiliser les entreprises à l'importance de la gestion des risques et de la continuité des activités tout en les aidant à se préparer en conséquence;
- prendre part aux interventions requises lors de sinistres ou du rétablissement s'ensuivant;
- proposer des actions et mesures qui pourront être appliquées aux quatre dimensions de la sécurité civile, soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

ATTENDU QUE cette entente de collaboration n'implique aucun engagement financier de la part de la MRC d'Abitibi-Ouest;

23-88

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu :

- **DE COLLABORER** à la mission Activités économiques du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- **D'AUTORISER** monsieur Jaclin Bégin, préfet, à signer l'entente de collaboration;
- **DE NOMMER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à titre de répondant et madame Micheline Trudel, directrice générale adjointe, à titre de substitut.

Vidéotron – Dépôt de projet dans le cadre du Fonds pour la large bande du CRTC – Appui

ATTENDU QUE Le Fonds pour la large bande du CRTC lance un troisième appel de demandes pour améliorer l'accès à Internet et les services sans fil mobiles dans tout le Canada;

ATTENDU QUE Vidéotron a l'intention de soumettre un projet de construction et de mise à niveau d'infrastructure de transport visant en partie notre territoire;

ATTENDU QUE le projet propose une diversité de fibre qui fournira une résilience supplémentaire pour toutes les infrastructures de télécommunication déjà existantes avec un parcours de fibre alternatif;

ATTENDU QUE toutes les collectivités qui se trouvent dans le parcours de fibre pourront être branchées sur le réseau de fibre optique;

ATTENDU QU' un service d'accès ouvert permettra d'offrir le service aux organismes, entreprises et commerces ainsi que bonifier l'offre de services dans les collectivités desservies par d'autres fournisseurs;

23-89

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'appuyer le projet de construction et de mise à niveau d'infrastructure de transport de Vidéotron.

AVIS DE MOTION, PROJETS ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Règlement 03-2023 décrétant une dépense de 550 000 \$ et un emprunt de 400 000 \$ pour l'acquisition d'immobilisations pour la vidange de fosses septiques

23-90

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Pierre Bourget et unanimement résolu d'adopter le règlement 03-2023, dit *Règlement décrétant une dépense de 550 000 \$ et un emprunt de 400 000 \$ pour l'acquisition d'immobilisations pour la vidange de fosses septiques*.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Règlement d'emprunt 03-2023 – Appropriation de surplus

23-91

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Michel Cliche et unanimement résolu d'approprier un montant de 150 000 \$, à même le surplus affecté, en paiement comptant aux fins du Règlement d'emprunt 03-2023, pour l'acquisition d'immobilisations pour la vidange de fosses septiques.

PAROLE AU PUBLIC

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

23-92

Proposé par monsieur Sylvain Vachon, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 22 h 45.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 17 mai 2023

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.